

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 580

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 22

I. – Compléter la seconde phrase de l’alinéa 13 par les mots :

« du même code ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 14, après la référence :

« 459-2 »

insérer les mots :

« du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.